

"ACTION CŒUR DE VILLE"

Des actions en faveur de la revitalisation du centre-ville

Page 3

CULTURE

L'école des Beaux-Arts de Compiègne

Pages 4 & 5

COMMERCE

Candidatez pour la boutique à l'essai !

Page 7



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

COMPIEGNE

NOTRE VILLE



AVRIL 2020 - N°383 - www.compiègne.fr



Élections municipales 2020

La liste de Philippe Marini remporte 35 sièges au Conseil municipal avec 57,86% des suffrages exprimés.



Y.C

LES IMAGES DU MOIS



La polyclinique Saint-Côme investit 10 millions d'euros dans l'agrandissement de ses locaux.



◀ **4700 noms**
de personnes ayant transité par le camp de Royallieu entre 1941 et 1944, sont ajoutés sur le mur du Mémorial de l'Internement et de la Déportation.

Le Musée Vivenel ▶
inaugure son nouvel espace consacré à la préhistoire et à la paléontologie.



◀ Le Trophée des Hauts de France de patinage artistique synchronisé, offre un spectacle de qualité à la patinoire de Mercières.

Fête de l'économie ▶
Les lauréats sont : Tchao Mégot (Développement durable), Crèche Arc en Ciel (Implication sociale), Cell Alternativ (Racines en incubation), Papiline (Jeunes pousses), Wash&Dry (Créativité).



◀ Une aile du cloître Saint-Corneille accueille désormais un salon de thé pour plus de convivialité.

Le Kiwanis club Les Roses de Picardie ▶
remet un chèque de 500 euros au Centre communal d'action sociale.



◀ La Compagnie des Lucioles donne sa représentation théâtrale Kakushidanuki à l'Espace Saint-Pierre des Minimes.

12 femmes d'exception ▶
reçoivent la médaille de la Ville à l'occasion de la journée internationale des femmes.



Gestion de crise

En près de 33 ans de gestion municipale, je n'ai jamais eu à connaître de période plus ingrate. C'est mardi 25 février que j'apprenais par la directrice du Centre Hospitalier de Compiègne le premier cas de coronavirus. Depuis lors, tout a été fait, par un très grand nombre de personnes de bonne volonté, pour prévenir, enrayer, traiter l'épidémie.

Je remercie avec émotion les médecins, soignants, et tous les personnels, non seulement du Centre Hospitalier, mais aussi de la polyclinique Saint-Côme, les médecins libéraux, dont la charge de travail est énorme, et qui sont aux avant-postes de cette "guerre". Je pense également aux assistants de vie des personnes âgées, qui se rendent à leurs domiciles, à la distribution de l'aide alimentaire pour les plus démunis, et à toutes celles et tous ceux qui poursuivent leurs tâches, indispensables pour tenir bon, lors de ces semaines si difficiles.

La plupart des commerces ont dû baisser leurs rideaux, et la note sera lourde à payer. Pour préserver les biens, la police municipale est vigilante, de même que les médiateurs, et je m'efforce de mettre en place un système d'ilotage avec du personnel volontaire.

L'Hôtel de Ville a dû réduire au strict minimum l'accueil du public, dans les conditions qui sont précisées par la communication que nous venons de diffuser.

Il était d'autant plus important que le Conseil Municipal puisse, à la suite d'une large victoire de ma liste au premier tour, se remettre au travail, avec sa nouvelle composition. Ce sera chose faite le samedi 21 mars à 11 H 00.

Merci, chers concitoyens, pour votre confiance renouvelée ! Je m'engage à mettre en œuvre, dès que les circonstances le permettront, les engagements que j'ai pris devant vous.

Vive Compiègne, Vive la République, Vive la France !

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur Honoraire de l'Oise
Président de l'ARC

"Allô, Monsieur le Maire..."
03 44 40 72 80

Vous pouvez joindre le maire au téléphone, le lundi 23 mars entre 8h30 et 9h30.

Retrouvez toute l'actualité du Compiégnois "en images" sur : www.agglo-compiegne.fr

Suivez-nous sur :
f @ Compiègne et son agglomération

S O M M A I R E

IMAGES DU MOIS - ÉDITORIAL.....	P2	ENVIRONNEMENT.....	P6
AMÉNAGEMENT.....	P3	VIE PRATIQUE.....	P7
DOSSIER : ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.....	P4 & 5	ACTUALITÉ.....	P8

AMÉNAGEMENT

« Action Cœur de Ville » poursuit ses actions en faveur de la revitalisation du centre-ville

Après la place du Change, c'est au tour du square Accary, rue d'Amiens au Petit Margny de bénéficier du programme « Action Cœur de Ville ».



Travaux du square Acary, rue d'Amiens, dans le quartier du Petit Margny.

La ville de Compiègne a signé fin 2018, aux côtés de l'ARC et des communes de Margny-lès-Compiègne et Venette, une convention « Action Cœur de Ville » avec l'État, la Caisse des Dépôts, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'Établissement Public Foncier de l'Oise et plus récemment la Région.

Ce programme national est une démarche en faveur de la revitalisation des centres-villes des agglomérations de taille moyenne (222 villes).

Après avoir accompagné le réaména-

gement de la place du Change en 2019, ce programme se poursuit avec, notamment, les travaux du square Acary, rue d'Amiens, dans le quartier du Petit Margny. La première pierre de ce projet exemplaire au sein du futur éco quartier de la gare a été posée le 13 septembre dernier. Il s'agit d'une opération immobilière de 31 logements locatifs et de 8 logements individuels en accession sociale, portée par le groupe Clésence (anciennement Picardie Habitat) et recevant des aides financières d'Action Logement, de la Région et de l'ARC. Adaptée au risque

d'inondation, cette opération prévoit également la création d'un parking public d'une cinquantaine de places de stationnement en rez-de-chaussée.

Plus largement cette convention inclut des actions et opérations en faveur de l'habitat, du développement économique et commercial, de la mobilité, de la qualité de vie et de la vie locale, comme par exemple :

- la création de l'éco quartier de la Gare Compiègne/Margny-lès-Compiègne et la passerelle au-dessus de l'Oise ;
- la création du quartier de la Prairie II à Venette dans le prolongement du Pont Neuf et de la ZAC des deux Rives ;
- la requalification de places et axes commerçants, (en particulier la place du Change et la place Saint-Antoine), les actions de soutien aux dynamiques commerciales, incluant la mobilisation du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) ;
- la poursuite du développement du site de l'École d'État-Major, comprenant notamment la création d'une maison des grands projets et de la concertation, ainsi que la réhabilitation des deux pavillons d'accueil à l'entrée du site,
- l'amélioration des bâtiments publics, comme l'aménagement de la Petite Chancellerie pour l'accueil d'une partie des services de l'ARC et de la Ville de Compiègne,
- les actions en faveur du développement touristique, comprenant le dispositif multimédia sur l'histoire de Compiègne au Musée Antoine Vivenel et le projet de reconversion des grandes écuries du Roi,
- l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU). ■

Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap !

A l'initiative du Lions club Compiègne Royal Lieu et en partenariat avec la Ville de Compiègne, une quarantaine de panneaux « Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap » ont été installés en centre-ville.



Vous les avez certainement remarqués. Quarante panneaux offerts à la Ville de Compiègne par le Lions club Compiègne Royal Lieu ont été posés devant les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

Positionnés au-dessous des panneaux de réglementation officiels, ils viennent compléter le dispositif d'accessibilité mis en place sur l'espace public. Le but de l'opération est d'interpeller les automobilistes valides pour les dissuader de garer leur véhicule sur des places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.

Pour rappel, l'arrêt et le stationnement du véhicule sont interdits sur une place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite dès lors que vous ne disposez pas d'une carte prévue à cet effet. En cas d'infraction constatée, l'automobiliste s'expose à une amende de 135 euros avec enlèvement du véhicule.

Dans le cadre de sa démarche « Partenaires de la cité » et de sa mission handicap, le Lions club Compiègne Royal Lieu compte financer d'autres panneaux de ce type afin de couvrir, sur le territoire de Compiègne, d'autres emplacements réservés aux personnes en situation de handicap. La Ville de Compiègne dispose actuellement de 350 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite dont 40 dans l'hyper centre-ville. ■

Le Centre technique municipal se dote de panneaux photovoltaïques

Les équipements municipaux se mettent au vert ! 224 panneaux solaires sont actuellement en cours d'installation sur le toit du Centre technique municipal.

L'incendie du Centre technique municipal en 2016 a marqué un tournant. Le parc de véhicules calcinés a été pour partie remplacé par des modèles électriques et les travaux de renforcement structurel du bâtiment et d'étanchéité de la toiture ont été réalisés pour supporter l'installation de panneaux photovoltaïques. Ce sera chose faite d'ici l'été prochain.

Au total, 224 modules, soit une surface de 360 m², vont ainsi être posés. 70 % de la production va être utilisée pour les besoins en électricité du centre technique et le surplus d'électricité sera revendu.

Cet investissement permettra d'utiliser une énergie renouvelable, qui au bout de 9 ans (temps de retour sur investissement) permettra de produire une énergie quasi gratuite pour la collectivité.

Les agents du Centre technique pourront adapter leurs usages en fonction de la production de l'énergie solaire : par exemple en programmant la recharge des véhicules électriques en milieu de journée, plutôt qu'en soirée. Un panneau affichant la production en temps réel sera également mis en place pour montrer l'implication de la Ville dans la transition énergétique. D'autres bâtiments communaux particulièrement énergivores devraient également bénéficier de panneaux solaires dans les années à venir, à condition que leur structure puisse supporter le poids de ces installations.

Coût de l'opération : 178 000 € H.T. Cette installation bénéficiera de subventions de l'Etat et de la Région.

Des vestiaires chauffants pour le personnel

Début 2020, les agents du service Espaces verts et Propreté urbaine ont pris possession de leurs nouvelles installations. Des travaux d'amélioration des vestiaires existants ont en effet été réalisés au Centre technique sur une surface de 120 m².

Ont été aménagés :

- un espace sanitaire, avec la création de deux douches et de deux sanitaires dont un pour les personnes à mobilité réduite.
- un local dédié au vestiaire et équipé de 50 armoires métalliques chauffantes afin de sécher les vêtements la nuit.

Pose de faïence aux murs, carrelage au sol, isolation thermique, faux-plafonds, dalles LED, système VMC et création d'une mezzanine ont également été réalisés pour un coût total de 109 000 € HT.

Fin 2020, ce sera au tour du service Bâtiment de bénéficier d'installations similaires. ■





Les cours pour adultes fonctionnent sous la forme d'ateliers, permettant à chacun d'exprimer son talent.

L'école des Beaux-Arts de Compiègne, un établissement où chacun peut révéler sa créativité

L'école accueille chaque année entre 350 et 400 élèves, adultes et enfants confondus, autour de différentes disciplines : modelage, émaillage, céramique, dessin, peinture à l'huile, pastel, aquarelle, encre, sculpture, gravure.

Chacun peut ainsi trouver au sein de l'établissement l'occasion d'exprimer toute sa créativité et son talent artistique, tout en étant accompagné par des professeurs diplômés de grandes écoles d'art.

Créée en 1988 sous l'impulsion des artistes compiégnais Louis Lutz et Thierry Vaubourgoin, tous deux Grand Prix de Rome, l'école municipale des Beaux-arts reprend une idée du collectionneur Antoine Vivanel qui, en son temps, avait mis en place des cours de dessin autour de ses collections.

Depuis plus de trente ans, l'école, lieu de rencontres et de création ouvert à tous, accueille les élèves à partir de 7 ans. Elle est aujourd'hui dirigée par Abel Pradalié qui a poursuivi et développé les activités de l'établissement compiégnais. L'école répond à une double mission pédagogique : participer à l'éveil aux arts plastiques et accompagner des projets de création artistique.

« Les grandes techniques classiques de création artistique en deux et trois dimensions sont enseignées par six professeurs diplômés de l'École des Beaux-Arts de Paris, une équipe pédagogique aux talents diversifiés qui a permis d'augmenter le choix des disciplines proposées » souligne le responsable de l'école.

➤ Faire naître des vocations dès le plus jeune âge

« Les enfants peuvent très tôt avec Carole Goldie, céramiste, s'initier au volume et travailler le modelage en terre et l'émaillage. L'émaillage des sculptures est une technique fascinante pour les plus jeunes car les couleurs ne sont révélées qu'après cuisson ».

Parallèlement, les enfants abordent au sein de l'école, le dessin et la peinture. La poursuite du cycle se fait avec François Réthoré qui leur enseigne les fondamentaux des arts plastiques dont : la théorie de la couleur, la perspective, mais aussi l'apprentissage





Les plus jeunes peuvent s'initier très tôt aux différentes disciplines proposées au sein de l'école des Beaux-Arts.

de techniques d'impression comme la linogravure. Ces enseignements sont accompagnés d'exemples et de découvertes d'artistes ou d'oeuvres de l'histoire de l'art.

Toutes ces techniques et savoir-faire vont former les enfants et leur donner envie de poursuivre leurs recherches pour intégrer par la suite les cours pour adolescents puis adultes.

➤ Affiner sa technique avec des professeurs expérimentés

Les cours pour adultes accessibles à tous les niveaux, fonctionnent souvent sous la forme d'ateliers avec une grande spécificité du médium, à la manière de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

La sculpture, avec Sébastien Pasques, s'articule principalement autour du modelage en terre, notamment de modèles vivants. La taille de la pierre, du bois, l'assemblage ou encore le moulage et les patines sont aussi enseignés. « Sébastien Pasques, qui travaille le bronze du modelage à la ciselure, connaît toutes les étapes de la production de la sculpture. Cette expérience qu'il partage avec ses élèves est d'une grande richesse » confie Abel Pradalié. Depuis quelques années également, Sébastien Pasques dispense un cours de gravure (eaux-fortes, pointe sèche, burin).

Avec Emmanuelle Pérat, les élèves apprennent à travailler le pastel et l'estompe dans des lumières "Caravagesques" (une exposition des travaux d'élèves est actuellement visible au sein de l'école) mais aussi la peinture à l'huile. Ils réalisent également des visites dans les plus beaux monuments de la ville, avec leur planche à dessin.

La peinture à l'huile est le domaine de prédilection d'Abel Pradalié. Avec lui, les artistes en herbe travaillent au départ la nature morte afin de maîtriser la composition et les rapports de valeurs et de couleurs, puis ils abordent le travail de la figure (modèle vivant) et enfin le paysage avec des sorties « sur le motif » à la manière des impressionnistes.

Pascal Bernard, spécialisé dans le pastel et les techniques à l'eau (aquarelle, encre) articule son cours du premier trimestre sur le travail de la ligne et des proportions consacré au modèle vivant. Suit un travail de la tache en noir et blanc, puis de la couleur. L'aquarelle a la particularité d'être travaillée entre l'humide et le sec, ce qui nécessite une grande maîtrise que Pascal Bernard arrive à transmettre à ses élèves.

Carole Goldie dispense aussi des cours aux adultes. Avec elle, ces derniers apprennent tous les secrets de la céramique, du tournage à l'émaillage en passant par la préparation des émaux. La céramique permet de créer des vases, assiettes et bols mais aussi des sculptures contemporaines questionnant l'objet et le design.

« Tous ces professeurs ont une pratique personnelle artistique qui nourrit les élèves au-delà du savoir-faire avec une vision dynamique de l'art contemporain » conclut Abel Pradalié.

➤ Des travaux d'élèves valorisés

Un sujet pour l'exposition de fin d'année permet de fédérer tous les ateliers autour de questionnements pédagogiques communs. Cette année, les élèves travaillent sur « Les quatre éléments ». Cette exposi-



Exposition
« Œuvres au pastel »
des élèves de l'école des Beaux-Arts,
Atelier d'Emmanuelle Pérat

Vernissage, samedi 11 avril
Exposition du 27 avril au 6 juin

Exposition de fin d'année
de l'école des Beaux-Arts

Vernissage, samedi 20 juin
Exposition du 20 juin au 2 juillet

tion qui a lieu en juin est l'occasion pour le public de rencontrer les élèves, de découvrir leurs créations et l'enseignement dispensé au sein de l'école. C'est aussi une fierté pour les élèves de pouvoir montrer leurs travaux dans de très bonnes conditions d'exposition.

De petites expositions ont également lieu en cours d'année pour présenter les travaux des élèves artistes plus confirmés.

Ecole des Beaux-Arts, 2 rue Saint-Nicolas.
Renseignements : 03 44 86 84 04 ■



ENVIRONNEMENT

➤ Arbres et arbustes

Respecter les distances de plantation

➤ Les arbres et arbustes dont la hauteur est (ou deviendra) supérieure à 2 mètres doivent être plantés au minimum à 2 mètres de la ligne séparative des propriétés.

➤ Les arbres et arbustes dont la hauteur est (ou sera maintenue) inférieure à 2 mètres doivent être plantés au minimum à 0,50 mètres de la propriété voisine. Cette distance se mesure normalement à partir du milieu du tronc.

Il y a prescription dans les deux cas suivants :

➤ Destination du père de famille :

Lorsqu'un propriétaire divise sa propriété en plusieurs lots qu'il donne ou vend séparément, les donataires ou acquéreurs doivent, s'ils n'ont pas fait d'objection lors du transfert de propriété, supporter la présence des arbres se trouvant à une distance de la limite séparative inférieure à la limite d'usage légal.

➤ Prescription trentenaire :

Lorsqu'un arbre implanté en deçà de la distance légale ou d'usage a atteint la hauteur de 2 m depuis plus de 30 ans, le propriétaire riverain ne peut plus demander l'éêtage ou l'arrachage de l'arbre. En revanche, lorsque ces arbres ont été abattus ou arrachés, ils ne peuvent être remplacés qu'en suivant les prescriptions légales. ■

Les conseils de Buzzy

Le propriétaire d'un arbre a la charge de son entretien et la responsabilité des dommages qu'il peut causer.

Les litiges concernant les arbres entrent dans la catégorie des conflits de voisinage. Le conciliateur de justice peut favoriser le règlement à l'amiable de ces conflits entre particuliers, ce qui est préférable à une action judiciaire souvent longue.



Arbre de plus de 2 mètres de haut

Limite séparative entre deux propriétés privées.

Arbustes de moins de 2 mètres de haut

2m à partir de l'axe de l'arbre

0,50m

0,50m

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : le piégeur municipal est habilité à intervenir

En 2019, 84 animaux sauvages et 475 oiseaux ont été capturés sur le territoire de Compiègne par le piégeur municipal. Un service particulièrement apprécié des Compiégnois qui ne savent pas forcément comment agir lorsqu'ils sont confrontés à la présence d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts au sein de leur habitation.

Plusieurs fois par mois et le plus souvent à la demande des administrés, Pierre Ramnout, piégeur municipal, intervient chez les particuliers, dans les parties communes des immeubles mais aussi dans des bâtiments et espaces publics pour attraper ragondins, fouines,...

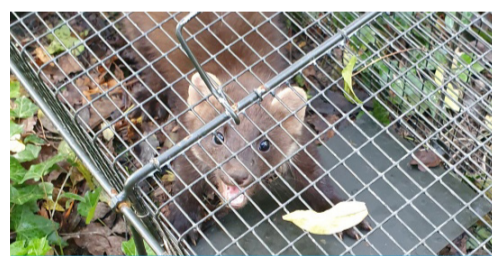
« Il s'agit d'une spécificité de la ville de Compiègne. Normalement les collectivités font appel à un piégeur extérieur mais comme je suis en possession d'un agrément départemental en qualité de piégeur, je suis autorisé à intervenir sur le territoire de Compiègne » précise Pierre Ramnout. « Ce service est très apprécié de tous car les particuliers sont souvent démunis face à la présence d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts au sein de leur habitation.

Le piégeage n'est d'ailleurs pas là pour détruire ces espèces. Il permet seulement de réguler, stabiliser leur développement pour éviter que d'autres espèces sauvages ne disparaissent ». Par exemple, pies et corneilles constituent des prédateurs pour les autres volatiles et leur trop grand nombre peut entraîner la destruction des mésanges, hirondelles et autres petits oiseaux. Le piégeage est donc utilisé pour éviter que ne se produisent des déséquilibres. « Par ailleurs, les pièges utilisés permettent de sélectionner les animaux capturés et donc de relâcher rapidement tous les animaux qui ne sont pas concernés, comme les animaux domestiques par exemple ».

Ces espèces classées ESOD* peuvent par ailleurs être dangereuses pour l'homme ou pour les animaux domestiques car elles véhiculent des maladies. D'autres détruisent les récoltes ou l'environnement dans lequel elles évoluent. Ainsi, les ragondins détériorent les berges de l'Oise, les pigeons salissent les bâtiments. « C'est aussi pour cela qu'il est indispensable d'intervenir » souligne Pierre Ramnout.

Rappelons également que, quels que soient les animaux sauvages, il convient de ne pas les nourrir car notre alimentation n'est nullement adaptée à leur organisme. Leur apporter de la nourriture peut leur être néfaste, voire fatal, ou au contraire contribuer à leur développement et entraîner des déséquilibres au sein de notre écosystème.

* ESOD : Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.



➤ Qu'est-ce qu'une espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) ?

Il s'agit d'une espèce qui porte préjudice :

➤ à la santé et sécurité publique, par exemple les espèces sauvages qui transmettent des maladies graves à l'homme, des maladies dites zoonoses. Le renard véhicule notamment l'échinococcose alvéolaire ; les ragondins et rats musqués, la leptospirose.

➤ aux activités agricoles, forestières et aquacoles

➤ à la faune et à la flore, notamment quand certaines espèces sont en sur-nombre ou quand elles ont une influence néfaste sur les populations de petit gibier ou petits passereaux.

Sont classées ESOD, les espèces suivantes : belette, corbeau freux, corneille noire, étourneau, fouine, geai, martre, pie bavarde, pigeon ramier, renard, sanglier, ragondin, rat musqué, chien viverrin, raton laveur. ■

Les mares du Vivier Corax, un site propice aux amphibiens

Depuis 2012, le programme d'étude national POPAMPHIBIEN est mené par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise sur la commune de Compiègne, et plus particulièrement sur les mares du Vivier Corax.



POPAMPHIBIEN a pour objectif de dénombrer les populations d'amphibiens présentes dans toute la France, et d'évaluer leur évolution.

Le Vivier Corax est un site très favorable aux amphibiens. En 2019, huit espèces différentes y ont été recensées, dont trois espèces patrimoniales : la Rainette verte, la Salamandre tachetée et le Triton crêté. Ces espèces sont peu communes dans le département.

Les amphibiens sont parmi les êtres vivants les plus menacés au monde : une espèce sur trois risque de disparaître à court terme. Pourtant ils représentent un maillon essentiel au sein de nos écosystèmes naturels et de la biodiversité. Grands consommateurs d'insectes et notamment de moustiques, ils sont d'une utilité écologique reconnue. Particulièrement sensibles aux variations de leur environnement, ils sont d'excellents indicateurs de la qualité des milieux aquatiques.

Vous pouvez agir pour leur préservation en aménageant des espaces où



ils pourront se réfugier (tas de bois mort ou de pierres), en bannissant les produits chimiques de votre jardin, en créant votre propre mare naturelle.

Une question ? Un projet de création de mare ? Le CPIE peut vous conseiller, réaliser un inventaire des amphibiens ou vous accompagner dans votre projet gratuitement.

CPIE des Pays de l'Oise
Tél. : 03 44 31 32 64
contact@cpié60.fr ■

VIE PRATIQUE

**Vous avez un projet de commerce ?
Testez votre idée !**

**OPERATION
Ma boutique
à l'essai**



Candidatez pour la boutique à l'essai !

Ma boutique à l'essai, c'est :

- l'occasion de tester votre projet pendant 6 à 12 mois
- vous confronter à la réalité du marché
- une boutique pilote en centre-ville
- un soutien technique avant et après l'ouverture de votre commerce.

Les atouts du dispositif :

- un local commercial de 60 m²
- un loyer modéré
- l'appui technique de partenaires pour la création d'entreprise
- une aide financière (sous forme de prêt d'honneur à 0%)
- une assurance gratuite
- un service bancaire préférentiel

- la possibilité de vous installer définitivement après avoir testé votre idée

À qui s'adresse cette aide ?

À toute personne qui souhaite créer un commerce de proximité dans les domaines de l'équipement à la personne, de la maison et certains métiers de services.

Comment s'inscrire ?

Contactez Pascal Boulaire pour convenir d'un rendez-vous et obtenir un dossier d'inscription.

Chaque dossier passera devant un comité d'experts pour validation.

Renseignements au 03 44 40 76 28
www.maboutiquealessai.fr ■



Guide des associations 2020

➔ Vous souhaitez trouver facilement le nom ou l'adresse d'une association ?
Consultez le Guide des associations 2020 sur :
<https://www.agglo-compiegne.fr/guide-des-associations>

➔ Vous êtes une association de l'agglomération et vous souhaitez faire connaître vos activités ?
Pour inscrire votre club dans le guide des associations de l'ARC ou mettre à jour les informations qui concernent votre association, remplissez le formulaire de démarches en ligne :
<https://demarches.agglo-compiegne.fr/associations-de-compiegne-et-de-larc>

ACTIOM, une solution santé mutualisée accessible à tous

Le CCAS de la Ville de Compiègne se mobilise depuis 2018 pour votre santé et votre pouvoir d'achat, grâce au partenariat passé avec l'association ACTIOM qui a négocié sept mutuelles différentes, dont une destinée aux agents territoriaux.



Ma Commune Ma Santé

Permettre à chacun de bénéficier d'une couverture de santé et d'une tarification simple générant une réelle économie sur les cotisations mensuelles, de choisir une formule adaptée à ses besoins, à son âge, tel est l'objectif du CCAS de la Ville de Compiègne. ACTIOM vous propose des contrats de santé collectifs, avec un tarif par tranche d'âge mutualisé.

- ➔ Le tiers payant (pas d'avance des frais)
- ➔ Pas de limite d'âge
- ➔ Une aide à la résiliation de votre précédent contrat et des conseils personnalisés
- ➔ Des réseaux de soins

Comment ?

Prendre rendez-vous au CCAS de la Ville de Compiègne au 03 44 40 72 35 afin de rencontrer un conseiller de l'association Actiom qui vous accompagnera dans votre démarche (analyse du contrat, conseils, calculs et simulation des garanties, accompagnement personnalisé). Venez avec les garanties de votre contrat actuel pour avoir un comparatif.

Qui peut adhérer ?

- ➔ Les habitants de Compiègne
- ➔ Les personnes exerçant leur profession à Compiègne, salariés, salariés sans complémentaire santé obligatoire, artisans, commerçants, professions libérales
- ➔ Les étudiants, personnes sans emploi, intérimaires, retraités

Autres avantages

- ➔ Tarif couples
- ➔ Gratuité pour le 3^e enfant et plus
- ➔ Pas de questionnaire de santé
- ➔ Pas de délai de carence

➔ Si vos ressources sont modestes, l'Assurance Maladie peut vous aider pour vos dépenses de santé avec la Complémentaire Santé solidaire (ex CMU-C ou ACS). Vos frais médicaux seront payés par les organismes d'assurance maladie obligatoire et l'organisme que vous avez choisi pour gérer votre dossier.

Renseignements au : 36.46 ou amelie.fr ■

NOUVEAUX COMMERCES



"L'étoile bleue", salon de massage et de relaxation, 7 rue des Boucheries.



"Garage du Compiégnois", 6 rue Jacques de Vaucanson.



"Monsieur Store", 9 avenue de Flandres Dunkerque.



"Le 132", Bar à vin, épicerie fine avec dégustation, rue de l'Étoile.



"Qipao", institut de beauté, 8 place de l'Hôtel de Ville



"Tacos School" restauration rapide, 2 rue de Normandie.

BRÈVES

• Service de garde des chirurgiens-dentistes

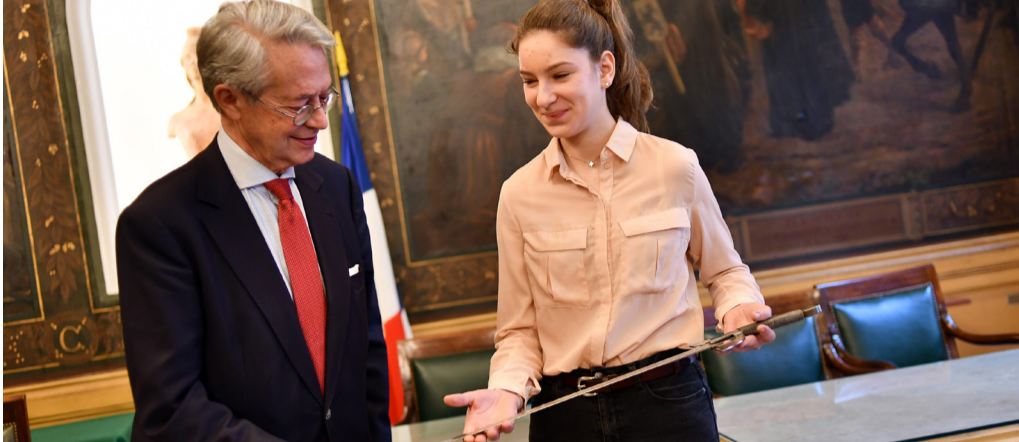
Le service de garde des chirurgiens-

dentistes de l'Oise est régulé par le SAMU. Il faut donc composer le 15 pour toute urgence dentaire : uniquement les dimanches et jours fériés, de 9h à 12h.

- Pharmacies de garde : 3237
- Smur : 15

Joséphine Lefèvre incarnera Jehanne d'Arc

Pour Joséphine, le rêve deviendra réalité les 23 et 24 mai lors des traditionnelles fêtes compiégnoises consacrées à l'héroïne.



Joséphine Lefèvre reçoit l'épée de Jehanne des mains de Philippe Marini.

Depuis qu'elle est toute petite, Joséphine Lefèvre rêvait de pouvoir représenter Jehanne lors des fêtes compiégnoises. À tout juste 17 ans, la jeune fille, originaire de Vignemont, incarnera celle qu'elle considère comme « une grande figure de l'histoire de France, une jeune fille pleine de courage et de dévouement pour son pays ».

Après avoir effectué toute sa scolarité au sein de l'établissement Jean-Paul II à Compiègne, Joséphine a intégré

l'institut de Genech près de Lille où elle est aujourd'hui en classe de 1^{ère} STAV (Sciences Technologiques de l'Agronomie et du Vivant). Son objectif : préparer un BTS pour pouvoir s'orienter dans les métiers liés au monde agricole ou animalier. Joséphine est aussi une excellente cavalière puisqu'elle est titulaire du galop 5 et s'entraîne régulièrement au Centre équestre de Moyvillers. Elle a donc toutes les qualités requises pour incarner l'héroïne, les 23 et 24 mai prochain. ■

DISPARITION

Jean-Hervé Carpentier nous a quittés

Jean-Hervé Carpentier a été l'un des principaux acteurs du développement de notre ville pendant de nombreuses années. Fondateur et dirigeant historique du groupe Cilova, il s'est aussi particulièrement investi dans la vie locale en tant qu'élu.



Grâce à lui, beaucoup de réalisations immobilières pour les personnes modestes et de conditions moyennes ont pu être réalisées à Compiègne et dans son agglomération. Devenu Président de la Fédération Nationale des entreprises sociales pour l'habitat, ou Sociétés anonymes d'HLM, Jean-Hervé Carpentier a toujours défendu les valeurs du mouvement HLM. Dirigeant exceptionnel, il savait motiver ses équipes autour de projets d'envergure. Il était un vrai entrepreneur.

Entré au Conseil municipal et au Conseil communautaire en 1989, Jean-Hervé Carpentier devient adjoint au maire de 2001 à 2008 en charge des affaires économiques et de l'emploi. Là aussi, il s'attache à développer un environnement favorable à la compétitivité des entreprises.

Officier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier de la Légion d'Honneur, Jean-Hervé Carpentier avait aussi reçu la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale. ■

Les élèves de l'école de Royallieu s'associent à la création d'un opéra participatif

L'Ensemble Aedes, l'école élémentaire de Royallieu et les Théâtres de Compiègne mettent en scène, en partenariat, un opéra participatif de Vincent Bouchot, « Argos et Grigoria ».

Ce projet, commencé il y a deux ans, a pour objectif de faire découvrir aux enfants l'opéra et sa création par le biais de pratiques artistiques et culturelles (chant, danse, théâtre), de les sensibiliser aux œuvres classiques et à la découverte des instruments.

Chaque semaine ou tous les quinze jours, les élèves de l'école élémentaire de Royallieu (classée en REP +) bénéficient de la visite des membres de l'ensemble Aedes, en résidence au Théâtre Impérial. Chanteurs, musiciens, chorégraphe font ainsi découvrir à une centaine d'élèves du CP au CM2, toutes les étapes de la création : de la conception du livret à la scénographie en passant par le chant, le théâtre, l'orchestre, la construction des décors,...

Si les séances ont principalement lieu dans les locaux de l'établissement scolaire compiégnois, les élèves ont pu visiter le Théâtre

Impérial et des répétitions sont également organisées à l'Espace Jean Legendre pour permettre aux enfants de se familiariser avec la scène. Cette création participative réunira en effet le jeudi 11 juin prochain, sur la scène de l'Espace Jean Legendre, les chanteurs professionnels de l'Ensemble Aedes et les élèves de l'école élémentaire de Royallieu devenus, le temps d'un opéra, de jeunes artistes amateurs. De quoi faire naître des vocations ! ■



Des répétitions ont lieu à l'Espace Jean Legendre, pour que les enfants puissent se familiariser avec la scène.

28^e Festival des Forêts, « Mythologie et forêt » !

À la croisée de la musique, de la nature et du patrimoine, la 28^e édition du Festival des Forêts, nous plongera du 19 juin au 15 juillet au cœur de la Grèce antique, à la rencontre d'Apollon, de Dionysos, de Bacchus et des nymphes.

Placée sous le thème *Mythologie et Forêt*, cette nouvelle édition accueillera le compositeur Thierry Escaich, pour une seconde année de résidence au Festival des Forêts et proposera plus de 26 concerts et ateliers.

La programmation musicale réunira des artistes prestigieux et offre cette année encore des événements festifs et originaux parmi lesquels : *Venus in vino* (spectacle vitico-musical mis en musique par Frédéric Chaslin sur un texte de Jean-Pierre Coffe avec le baryton Jean-Philippe Lafont), *Pas si classique !*, « la musique classique dans un camion scène » ou un week-end entier consacré au bien-être... ■

Programme et billetterie en ligne, à compter du 1^{er} avril sur www.festivaldesforets.fr